

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 7 mai 2013, un premier projet de résolution numéro **PP13-14008** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment situé au 6966, avenue Louis-Hébert et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) ».
2. L'objet du projet de résolution est de permettre la construction d'un bâtiment de 3 étages regroupant un total de 4 unités de logement.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), portant sur les hauteurs maximales autorisées, en mètres et en étages, dans la zone 0499.
3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 22 mai 2013 à 18 h 15, au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.**
4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
5. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Montréal, le 15 mai 2013

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

SM : 15 mai 2013-05-01